

L'ÉCHO CÔTIER**BIEN ARRIVÉE À SAINT-BARTH'**

Nous vous en parlions il y a quelques semaines, le fan-club Johnny Hallyday Côte d'Opale s'illustre encore de belle façon dans l'hommage à l'idole des jeunes. Une très belle plaque, offerte par Renaud Gravure d'Angers, a été acheminée sur l'île de Saint-Barthélemy, où est enterré Johnny. Le président Francis Lequeutre l'annonce, la plaque est bien arrivée et a été prise en charge par le père Rossi Fiorenzo. Elle sera installée prochainement aux abords de la sépulture du chanteur.

FAIRE LA GUERRE AUX GRAFFITIS

Certains artistes diront qu'ils sont incompris. Pourtant, les forces de l'ordre qui ont arrêté ce jeune homme alors qu'il s'appropriait à taguer un bunker dans le Boulonnais ne lui opposeront que le code pénal. Il est interdit de dégrader volontairement un bien appartenant à autrui et les graffitis peuvent valoir une amende de 5^e classe. Vouloir exprimer son talent peut coûter cher.

Grâce au Duo day, Nathalie dépasse son handicap

BOULOGNE-SUR-MER. Nathalie Segers a travaillé pendant dix-huit ans chez McDonald's en tant qu'équipière polyvalente. En juin 2018, elle a été licenciée pour inaptitude. Depuis, elle cherche à retravailler. Ce jeudi, la Boulonnaise atteinte d'un handicap avait rendez-vous à la sous-préfecture pour se prêter au jeu d'un « vis ma vie ». « Ce dispositif « Duo Day » dure une journée, c'est court, mais ça peut faire le défilé », explique Sandrine Cuvillier, pilote de Cap Emploi⁽¹⁾ dans le Boulonnais. Toute la journée, Nathalie Segers a suivi le sous-préfet Jean-Philippe Venin. Un moyen de découvrir le métier qu'elle souhaite exercer, celui de secrétaire. « J'ai assisté à des réunions sur les gens du voyage et sur la rénovation de l'A16, raconte-t-elle tout sourire. Demain je serai à une épreuve de certification. J'espère travailler l'année prochaine. » Avant d'y arriver, elle devra d'abord reprendre et valider une formation diplômante. ■

(1) Un organisme accompagnant vers l'emploi des personnes en situation de handicap.



L'Aide sociale à l'enfance de Brigitte Bourguignon taclée par Jean-Claude Leroy

Le président du conseil départemental, Jean-Claude Leroy, pointe « les risques que fait peser le texte » de la loi sur l'accompagnement des jeunes majeurs, proposition au départ de Brigitte Bourguignon, député de la sixième circonscription.



Brigitte Bourguignon, député, et Jean-Claude Leroy, président du Département du Pas-de-Calais.

PAR JENNIFER-LAURE DJIAN
saintomer@lavoixdunord.fr

AUDOMAROIS. « Il faut faire plus, il faut faire mieux. » L'adoption de la loi sur la réforme de l'Aide sociale à l'enfance adoptée par l'Assemblée nationale le 7 mai sur une proposition de Brigitte Bourguignon, député de la sixième circonscription du Pas-de-Calais, laisse un goût de trop peu à Jean-Claude Leroy, le président du conseil départemental du Pas-de-Calais. « Pour beaucoup d'observateurs, cette proposition de loi, avant le vote des amendements, semblait constituer une avancée importante dans l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide sociale à l'enfance. »

1 555 JEUNES ACCOMPAGNÉS DANS LE PAS-DE-CALAIS

La loi s'inspirait, dit-il, « des pratiques de Départements qui, comme le nôtre, ont fait le choix d'investir dans l'avenir de ces jeunes. Nous avons ainsi développé des dispositifs permettant aux enfants qui ont manqué de repères familiaux de mieux se préparer à l'autonomie... 1 555 jeunes de plus de 16 ans pris

en charge par l'Aide sociale à l'enfance sont actuellement accompagnés. 600 âgés de 18 à 21 ans bénéficient d'un contrat jeune majeur. Un engagement fort que viendra remettre en cause cette loi si elle est adoptée en l'état ». La proposition de loi entendait rendre la prise en charge des jeunes placés obligatoire par les Départements jusqu'à leurs 21 ans. Sa réécriture instaure un contrat d'accès à l'autonomie, en lieu et place du contrat jeune majeur, pour les jeunes qui en feront la demande, sous réserve qu'ils aient été pris en charge par les services de l'Aide sociale à l'enfance pendant au moins dix-huit mois cumulés dans les vingt-quatre mois précédant leur majorité. « Le législateur exclut une partie de la jeunesse en proie elle aussi à

d'immenses difficultés (...) Nous ne pouvons nous y résoudre ! », martèle Jean-Claude Leroy.

DUBITATIF

Le président du Département se dit également dubitatif « quant à l'annonce de la multiplication par cinq des crédits de l'État consacrés à la lutte contre les sorties sèches de l'Aide sociale à l'enfance. À ce jour, les crédits que mobilise l'État dans le Pas-de-Calais sur cette question s'élèvent à 137 000 euros, alors que le Département y consacre chaque année près de 4 millions d'euros ».

Interrogée dans nos colonnes, Brigitte Bourguignon le reconnaissait. « Bien sûr qu'il a fallu un peu renoncer mais l'important, c'est que ma proposition soit finalement adoptée. » Pour Jean-Claude Leroy, c'est trop de renoncement. ■

“ Le législateur exclut une partie de la jeunesse en proie elle aussi à d'immenses difficultés (...) Nous ne pouvons nous y résoudre ! ”

JEAN-CLAUDE LEROY